

DÉCLARATION DU SAINT-SIEGE

21 juillet 2022

Afin de protéger la liberté du peuple de Dieu et l'exercice du ministère épiscopal, il semble nécessaire de préciser que le "Chemin synodal" en Allemagne n'a pas la faculté d'obliger les évêques et les fidèles à assumer de nouvelles formes de gouvernance et de nouvelles orientations doctrinales et morales.

Il ne serait pas autorisé d'introduire dans les diocèses, avant un accord concerté au niveau de l'Église universelle, de nouvelles structures officielles ou doctrinales qui constitueraient une blessure portée à la communion ecclésiale et une menace pour l'unité de l'Église. En ce sens, le Saint-Père a rappelé dans sa lettre au Peuple de Dieu en chemin en Allemagne : "L'Église universelle vit dans et parmi les Églises particulières, tout comme les Églises particulières vivent de l'Église universelle et s'épanouissent en son sein ; si jamais elles sont séparées du reste du corps ecclésial, elles s'affaiblissent, se fanent et meurent. D'où la nécessité de toujours maintenir vivante et efficace la communion avec l'ensemble du corps de l'Église" [1]. Il est donc souhaité que les propositions du Chemin des Eglises particulières en Allemagne soient intégrées au processus synodal dans lequel l'Église universelle est déjà engagée, afin de contribuer à l'enrichissement mutuel et de donner un témoignage de l'unité par laquelle le corps de l'Église manifeste sa fidélité au Christ.

[1] Lettre du pape François au Peuple de Dieu en marche en Allemagne :

<http://secretariat.synod.va/content/synod/fr/news/lettre-du-pape-francois-au-peuple-de-dieu-en-marche-en-allemande.html>